canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

JUIN 2010 **RC-231**
(maj.)

RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Sandrine Bavaud et consorts pour que le canton mette fin à l'isolement, voire à l'exploitation, des femmes sans-papiers travaillant dans l'économie domestique

La commission était composée de Mmes et MM. Sandrine Bavaud, Guy-Philippe Bolay, François Brélaz, Philippe Grobéty, Martine Fiora-Guttmann, André Marendaz qui remplaçait Philippe Deriaz, Michel Renaud qui remplaçait Michèle Gay Vallotton, Roger Saugy et Christiane Jaquet-Berger, confirmée dans son rôle de présidente. M. le conseiller d'Etat Philippe Leuba était accompagné de M. Siegfried Chemouny, adjoint du chef du Service de la population (SPOP). Mme Delphine Magnenat Braillard, juriste au SPOP, a pris les notes de séances, ce dont nous la remercions.

Le Conseil d'Etat reconnaît que, selon le SPOP, un tiers de tous les clandestins sont occupés dans le secteur de l'économie domestique et que le travail domestique constitue l'activité principale pour 60% de ce groupe. Entre 2002 et 2007, seuls 5% des dossiers des sans-papiers qui ont déposé une demande ont pu être envoyés à Berne par le SPOP. Malgré cette présélection drastique, l'Office fédéral des Migrations (ODM) n'a accepté que 2% de tous les dossiers présentés par le SPOP.

La réponse gouvernementale au postulat Bavaud est une sorte de photographie de la situation actuelle, une description détaillée de ce que fait le Conseil Etat dans le domaine de la régularisation et dans celui de l'économie domestique, qui est un secteur très dispersé. Le conseiller d'Etat est convaincu qu'aucune autre stratégie ne laisse le moindre espoir de succès. D'autant que le canton de Vaud présente 40% des demandes humanitaires émanant des cantons, alors que 8,4 % des requérants sont établis dans le Canton de Vaud. Il ajoute suivre scrupuleusement le cadre légal et voir avec inquiétude "une situation du marché du travail qui devrait continuer à se détériorer ", une situation peu propice, selon lui, à un éventuel assouplissement de la politique suisse en matière de régularisation des travailleurs sans-papiers.

Or, le postulat Bavaud ne propose pas un assouplissement ou un respect "modéré" du cadre légal. Il met le doigt sur le nombre de clandestins qui n'a pas diminué suite au traitement dit du "cas par cas". Le texte énumère une petite dizaine de pistes qui sont suggérées afin de **faciliter et d'accélérer les régulations au cas par cas pour les femmes qui travaillent dans l'économie domestique depuis au moins 5 ans.** Il ne s'agit donc pas d'accorder automatiquement un permis de séjour. **L'état des lieux que constitue le rapport du Conseil d'Etat ne répond pas aux pistes suggérées dans le postulat et même se songe pas un instant à proposer de les suivre.**

La plupart des femmes doivent ou souhaitent travailler et bénéficient de formations profitables à

l’économie. Cette mutation a conduit au développement d’emplois précaires dans le domaine de la garde d’enfants, des soins aux personnes âgées et encore les travaux ménagers. Ces emplois sont principalement ceux de femmes issues de l’immigration. Le Conseil d’Etat admet que 30 à 50 % des clandestins de notre canton sont des femmes de ménage. Les femmes clandestines qui travaillent dans l’économie domestique se retrouvent dans des positions particulièrement vulnérables, craignant de défendre leurs droits de peur de se voir dénoncées et expulsées.

La situation est d’une hypocrisie et d’une injustice crasses. Certes, les règles et les lois de notre pays sont dures. Certes, le Conseil d’Etat exprime un souci humanitaire et tente de le mettre en pratique dans le cadre légal strict. Le postulat Bavaud (qui avait été accepté par 3 voix contre 1 et 3 abstentions par la commission et par 69 voix contre 66 et 4 abstentions en plenum) était une chance d’imaginer et de proposer une modeste amélioration dans une situation implacable. Le Conseil d’Etat ne l’a pas saisie, convaincu d’être le seul à savoir que faire et persuadé qu’on ne peut faire mieux.

La majorité de la commission regrette cet échec et ce manque de perspective et propose au Grand Conseil par 5 voix contre 4 oui de **refuser la réponse du Conseil d’Etat au postulat "demandant que le canton mette fin à l’isolement, voire à l’exploitation, des femmes sans-papiers travaillant dans l’économie domestique".**

Lausanne, le 8 juin 2010.

La rapportrice :
(Signé) *Christiane Jaquet-Berger*